

À VOUS LA PAROLE

GAUTHIER DÉÇU DE LA DÉCISION DU CRTC

À Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien

J'ai appris avec regret que le CRTC avait rejeté, le 1er mars 2000, la demande de TVOntario concernant la diffusion de la chaîne ontarienne de télévision éducative en français (TFO) au Québec.

Vous vous souviendrez lors de votre comparution devant le Comité des langues officielles le 29 février que je vous avais informé que ledit Comité avait déjà adopté une résolution le 12 mai 1998, et je cite : « ...demandant au gouvernement d'ajouter le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à la liste des institutions fédérales désignées dans le cadre des responsabilités adoptées en août 1994 en vue d'assurer la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*. »

Au cours de cette même séance, je vous demandais si vous étiez prête à recommander l'adoption de l'esprit de cette motion par le Cabinet fédéral, tout en vous mentionnant qu'il s'agissait là pour moi d'une question très importante. Vous m'avez répondu que le CRTC devrait être assujéti à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* qui stipule que les institutions fédérales doivent non seulement protéger les minorités francophones et anglophones, mais en plus favoriser leur épanouissement. Ces institutions doivent appuyer le développement et promouvoir la pleine reconnaissance de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Or, beaucoup de Québécois ignorent encore l'existence des communautés francophones hors Québec. D'inclure une programmation francophone hors Québec aiderait sûrement à l'unité du pays.

La décision négative rendue par le CRTC le lendemain de votre comparution devant le Comité me bouleverse énormément. Je vous rappelle l'appui manifesté par les francophones hors Québec lors de la demande de la chaîne TVA afin d'étendre son réseau au Canada. Le CRTC avait acquiescé à cette demande et nous en étions très heureux. Selon le CRTC, TFO diffuse des émissions excellentes, surtout en ce qui concerne la programmation pour les jeunes qui à mon avis, est sans aucun doute la meilleure au pays. Je me suis informé auprès des autorités de TFO pour savoir s'ils avaient l'intention d'en appeler de cette décision. On m'a répondu que les avis obtenus à ce jour interdisaient tout appel de TFO. Pour ma part, je poursuis cette avenue en consultant des experts-conseils en la matière. Je vous serais reconnaissant, Madame la ministre, de m'informer si votre ministère pourrait m'aider d'une façon quelconque à faire changer cette décision négative du CRTC.

Jean-Robert Gauthier
Sénateur

Le Droit